MESURE 7. INTÉGRER UN OBJECTIF D'EXCLUSION DES PRODUITS ISSUS DE L'ÉLEVAGE SANS ACCÈS AU PLEIN AIR DANS UNE STRATÉGIE D'ACHATS PUBLICS RESPONSABLES.

Pourquoi agir ?

Pour les animaux

Tant que la collectivité achète des produites d'origine animale, exclure ceux qui proviennent d'élevages sans accès au plein air permet de faire reculer les pires pratiques d'élevage et de mettre ses achats en cohérence avec l'article L. 214-1 du Code rural : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »

→ Plus de 80 % des animaux terrestres abattus en France sont issus d'élevages sans accès à l'extérieur. Le rapport Insensibles de L214 documente l'incompatibilité de ces systèmes avec les besoins fondamentaux identifiés notamment par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) (L214, *Insensibles : 50 ans de mépris de la loi en élevage intensif*, 2026).

Pour l'environnement

Les élevages intensifs contribuent fortement aux pollutions de l'air, de l'eau et des sols.

→ En France, le secteur agricole est responsable de 81 % des émissions nationales de protoxyde d'azote, 71 % du méthane et 96 % de l'ammoniac – et l'élevage en est le principal moteur. Il représente à lui seul 58 % des émissions agricoles totales en équivalent CO_2, la quasi-totalité du méthane agricole (99,8 %) et 12 % du protoxyde d'azote (Citepa, *Rapport Secten. Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France*, édition 2026). **Or, la moitié des animaux présents sur le territoire français est concentrée dans 1 % des exploitations** (L214, *Insensibles. 1976-2026 : cinquante ans de mépris de la loi en élevage intensif*, juin 2026).

Pour la santé

L'intensification de l'élevage et la concentration d'un grand nombre d'animaux génétiquement semblables dans des espaces restreints favorisent l'apparition et la diffusion de maladies infectieuses. La forte demande d'aliments d'origine animale est identifiée comme l'une des causes profondes de la propagation des agents pathogènes zoonotiques.

→ 60 % de toutes les maladies infectieuses humaines sont d'origine animale, tout comme 75 % des maladies infectieuses émergentes (ONU, *Prévenir de prochaines pandémies : les zoonoses et comment briser la chaîne de transmission*, 2020).

Pour notre souveraineté alimentaire

L'élevage intensif dépend fortement de matières premières importées pour nourrir les animaux ; en réduire la place dans la commande publique permet de moins soutenir cette dépendance.

→ La France importe chaque année 3,6 millions de tonnes de tourteaux de soja, dont plus de 60 % proviennent d'Amérique du Sud (Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, *Les Enjeux de la filière soja en France*).

Pour les citoyennes et les citoyens

84 %

des Français sont favorables à l'interdiction des élevages intensifs d'ici 10 ans (YouGov pour L214, *Les Français et la consommation de viande*, 2025). Exclure les produits issus des élevages sans accès au plein air permet d'aligner davantage les achats publics sur les attentes très majoritaires de la population concernant les conditions d'élevage.

Comment passer à l'action ?

- S'appuyer sur l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique qui permet d'intégrer le bien-être animal comme critère d'attribution d'un marché public et, à ce titre, de retenir l'accès au plein air comme un indicateur objectif de bien-être animal dans l'évaluation des offres.
- Définir une trajectoire progressive d'exclusion, avec des objectifs et des échéances.
- Intégrer l'accès effectif au plein air dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution des marchés.
- Demander aux fournisseurs des éléments vérifiables sur les conditions d'élevage.
- Accompagner cette exclusion d'une réduction des volumes de produits d'origine animale, afin de compenser le surcoût éventuel lié à des exigences plus élevées en matière de conditions d'élevage.
- Se procurer le livret *Les labels qui ne sauvent pas les animaux. Ceux qui autorisent l'élevage intensif* de L214.
- Se procurer le livret *Exclure l'élevage intensif : des clauses qui sauvent des animaux. Guide pratique pour la commande publique en restauration collective* de L214.
- Se procurer le rapport *Insensibles : 50 ans de mépris de la loi en élevage intensif* de L214.
- Se procurer le livret *31 recettes qui sauvent des animaux. Des solutions concrètes pour la restauration scolaire* de L214 et Cap Veggie.

Une question ?
Écrivez-nous sur politique@l214.com

LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

L214.